

Le bilinguisme expliqué aux parents d'élèves

DNA – 08 mars 2022

<https://c.dna.fr/education/2022/03/08/le-bilinguisme-explique-aux-parents-d-eleves>

La Ville de Wissembourg a invité, vendredi 4 mars, les parents des élèves scolarisés en classes maternelles et élémentaires à une réunion d'information sur le bilinguisme. Elle s'est tenue en soirée au Gymnase, en présence d'élus et d'enseignants.



Une réunion sur l'enseignement bilingue dans les écoles de la ville était animée par Audrey Boudgoust, Fabienne Neubert, Ali Zazou, Claire Fritz, Esther Rupp et Hauer Corinne. Photo DNA

Accueillis par Ali Zazou adjoint au maire, Fabienne Neubert, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et Audrey Boudgoust, chargée des affaires scolaires à la Ville, une trentaine de parents, dont certains accompagnés de leurs enfants, ont suivi avec intérêt la réunion où il fut surtout question des dispositifs d'enseignement de l'allemand et des modalités d'inscription.

Un projet familial motivant

Un intéressant échange entre les intervenants a répondu à de nombreuses questions concernant le cursus scolaire des enfants. Pour aborder le thème, les organisateurs avaient choisi une séquence vidéo détaillant l'offre bilingue proposée par l'académie de Strasbourg. En résumé, deux dispositifs sont proposés : soit en enseignement renforcé comportant 108 heures annuelles d'allemand ou alors en enseignement du français et de l'allemand à parité horaire avec un ou deux maîtres.

62 % des élèves sont inscrits dans les sections maternelles bilingues

Corinne Hauer, professeure d'histoire géographie au collège, a affirmé que le cursus peut se poursuivre après le CM2, au collège, en intégrant les classes bilingues selon des modalités identiques pour déboucher en lycée général vers l'Abibac (Abitur + baccalauréat) ou vers un bac pro sous le régime Azubi (Auszubildenden, apprentissage).

Le choix d'inscrire son enfant en classe bilingue doit avant tout être un projet familial motivant, qui devrait trouver son prolongement dans « la vraie vie » de l'enfant afin de relayer l'action de l'école. Esther Rupp et Claire Fritz, professeures des écoles, ainsi que les directrices des écoles maternelles conseillent vivement aux parents de garder un contact permanent avec l'école. Dans aucun cas, il ne faut contraindre l'enfant à suivre un enseignement qu'il n'aura pas choisi. Et en cas de doute, les parents qui le souhaitent pourront différer l'inscription en classe bilingue jusqu'à la seconde section de maternelles.

À noter que sur la totalité des enfants scolarisés au premier degré, 62 % des élèves sont inscrits dans les sections maternelles et 48 % poursuivent cet enseignement en CM2.

En guise de conclusion, Emma a livré un témoignage : dialectophone, élève en 3ème, elle estime que son parcours en bilingue depuis la maternelle va lui servir puisqu'elle va intégrer la section Abibac au lycée Stanislas à la rentrée de septembre.

Audrey Boudgoust a précisé que les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires seront prises jusqu'au 31 mars. Il est possible d'inscrire les enfants en se rendant à la mairie ou bien sur le site internet de la mairie.